

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE FEMININE U18 ELITE (NFU18 ELITE)

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE (Avril 2021 – Avril 2022)

PHASE 1 : GROUPES A ET B

Les 48 équipes sont réparties dans deux groupes selon les modalités suivantes :

Groupe A

Le Groupe A est composé de 24 équipes : les 12 équipes des clubs engagés en LFB, de l'équipe du club dont l'équipe 1^{ère} a été rétrogradée de LFB en LF2 au terme de la saison précédente ainsi que des 11 meilleures équipes au ranking moyen.

Le ranking moyen est calculé par la Commission Fédérale 5x5 selon la moyenne des trois dernières saisons sportives de l'ensemble des équipes engagées en Championnat de France NFU18 Elite*. Pour chaque saison visée est pris en compte le ranking fédéral du Championnat de France NFU18 Elite à l'issue de la phase 2**. Le ranking moyen est validé par le Bureau Fédéral ou le Comité Directeur.

Les 24 équipes du Groupe A sont réparties en 4 poules de 6 équipes. Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

Groupe B

Le Groupe B est composé des 24 autres équipes et réparties en 4 poules de 6 équipes. Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

QUALIFICATION POUR LA PHASE 2

Les équipes classées 1 à 4 de chaque poule du Groupe A de la phase 1 ainsi que les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule du Groupe B sont qualifiées pour la phase 2 du Groupe A.

Les équipes classées 3 à 6 de chaque poule du Groupe B de la phase 1 ainsi que les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule du Groupe A sont qualifiées pour la phase 2 Groupe B.

PHASE 2 : GROUPES A ET B

Les 24 équipes de chaque groupe (A et B) sont réparties en 4 poules de 6.

Les équipes disputent un championnat (phase 2) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

FINALE A QUATRE : GROUPE A

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule du groupe A à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5 :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^e place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30
- La rencontre pour la 3^e place est obligatoire.

FINALE A QUATRE : GROUPE B

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule du groupe B à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5 :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^e place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30
- La rencontre pour la 3^e place est obligatoire.



Le titre de « Champion de France » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe A.

Le titre de « Champion de France Groupe B » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe B.

<p>ARTICLE 2 – EQUIPES (Février 2020)</p>	<p>48 équipes réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipes des clubs engagés en LFB pour la saison en cours, sous réserve de la validation de la DTN ; - Équipes des clubs engagés en LF2 pour la saison en cours et disposant d'un centre d'entraînement labellisé ou d'un centre de formation agréé, sous réserve de la validation de la DTN ; - Équipes dénommées équipes Fédérales. <p>Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les ligues régionales et la FFBB, selon le cahier des charges du championnat de France Nationale Féminine U18 Elite.</p>																					
<p>ARTICLE 3 – REGLES DE PARTICIPATION (Février 2020 – Avril 2020 – Juillet 2021 – Décembre 2022 – Décembre 2023)</p>	<p>Règles de participation NFU18 Elite</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="478 631 743 698">Nombre de joueuses autorisés</th><th data-bbox="743 631 1140 698">Domicile</th><th data-bbox="1140 631 1458 698">7 minimum / 12 maximum</th></tr> <tr> <th data-bbox="478 698 1140 714"></th><th data-bbox="1140 698 1458 714"></th><th data-bbox="1140 698 1458 714"></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="478 714 743 855">Types de licences autorisées (nb maximum)</td><td data-bbox="743 714 1140 855">1C ou 0CT ou 0CAST (hors CTC) ou 1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC</td><td data-bbox="1140 714 1458 855">3 maximum + 3 supplémentaires possible si joueuses sorties d'un Pôle Espoir lors de la saison précédente</td></tr> <tr> <td data-bbox="478 855 743 871"></td><td data-bbox="743 855 1140 871">ASP</td><td data-bbox="1140 855 1458 871">2 maximum</td></tr> <tr> <td data-bbox="478 871 743 887"></td><td data-bbox="743 871 1140 887">0C</td><td data-bbox="1140 871 1458 887">Sans limite</td></tr> <tr> <td data-bbox="478 887 743 990">Types de licences autorisés (nb minimum)</td><td data-bbox="743 887 1140 990">2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC</td><td data-bbox="1140 887 1458 990">0</td></tr> <tr> <td data-bbox="478 990 743 1093">Joueuses du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe</td><td data-bbox="743 990 1140 1093"></td><td data-bbox="1140 990 1458 1093">5</td></tr> </tbody> </table>	Nombre de joueuses autorisés	Domicile	7 minimum / 12 maximum				Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou 0CT ou 0CAST (hors CTC) ou 1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3 maximum + 3 supplémentaires possible si joueuses sorties d'un Pôle Espoir lors de la saison précédente		ASP	2 maximum		0C	Sans limite	Types de licences autorisés (nb minimum)	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0	Joueuses du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe		5
Nombre de joueuses autorisés	Domicile	7 minimum / 12 maximum																				
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou 0CT ou 0CAST (hors CTC) ou 1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3 maximum + 3 supplémentaires possible si joueuses sorties d'un Pôle Espoir lors de la saison précédente																				
	ASP	2 maximum																				
	0C	Sans limite																				
Types de licences autorisés (nb minimum)	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0																				
Joueuses du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe		5																				
<p>ARTICLE 4 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</p>	<p>Dimanche à 15h30</p>																					
<p>ARTICLE 5 – SALLE</p>	<p>Classement : H2</p>																					